

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix sept le vingt sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Jean-Claude SAVIGNAC, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Bernard BOUYSSIERE (pouvoir à M. FABRE), Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND.

Convocation du 24 février 2017.

Ordre du jour :

I-Aménagement de l'Office de Tourisme : lot 2 :

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée, pour répondre à certains conseillers disant n'être pas au courant de l'aménagement de l'office de tourisme, que au cours de l'année 2016, en fait depuis le Conseil Municipal du 26 novembre 2015, date à laquelle l'étude a commencé, lors des huit séances suivantes, les conseillers ont été tenus informés de l'avancement du projet :

-26 janvier 2016 : enquête sur les besoins et services liés à la création d'un nouvel office de tourisme.

-25 février 2016 : choix du maître d'œuvre.

-14 avril 2016 : présentation à l'Assemblée des plans de l'aménagement du futur office, établis par M. BOYER, Architecte.

-19 mai 2016 : première estimation non définitive de 150 000 €, en attente d'une estimation définitive qui doit enclencher les dossiers de subventions. Accord du conseil municipal.

-23 juin 2016 : délibération pour le contrat d'équipement, sont présentés tous les plans de financement des travaux inclus dans ce contrat dont l'office de tourisme. Vote à l'unanimité du conseil municipal.

-21 juillet 2016 : Mme le Maire informe le conseil municipal de la modification du plan de financement par rapport à des subventions du Conseil Régional, sans modification du budget office de tourisme.

-29 septembre 2016 : transfert de la compétence office de tourisme, la commune est d'accord, cela ne modifie pas les travaux prévus.

-3 novembre 2016 : présentation du projet office de tourisme au jury Leader du Pays Midi-Quercy dans le cadre de la demande de subvention européenne.

-8 décembre 2016 : il est à nouveau question de l'office de tourisme lors de la présentation du transfert de la compétence tourisme à la communauté de communes.

Mme le Maire donne la parole à M. BOYER qui rappelle les enjeux de l'office de tourisme, en lien avec les priorités Leader : innovation, liens sociaux et culturels, développement durable, labels, tourisme et handicaps, label Famille, renforcement de l'attractivité de la commune...

M. BOYER rappelle que le total des devis des entreprises retenues lors de l'analyse des offres est inférieur au montant estimé des travaux, malgré cela les conseillers MM. HEBRARD, SAVIGNAC, SEMPER, Mmes IGLESIAS et CROS ne comprennent pas que le mobilier qui est l'élément structurant de l'office soit aussi cher et indispensable à l'aménagement de ce lieu.

M. BOYER explique que du mobilier à destination du public et dans un lieu de passage doit être de qualité, le choix de l'essence, le châtaignier, est en liaison avec l'histoire locale.

M. HEBRARD voudrait que le lot menuiserie inclus toutes les menuiseries de l'immeuble, ce qui serait hors marché, quitte à supprimer du mobilier.

Mme ROUMIGUIERES quitte la séance à 21 heures 15.

Les conseillers s'opposent violemment au projet, quitte à l'annuler pour en refaire un autre. M. BOYER rappelle que l'estimatif étant plus élevé que le total des devis, il serait en droit d'attaquer la commune, si nous déclarons la consultation infructueuse.

D'autre part, un autre projet ne serait pas accepté par les financeurs ni par la DDT (Direction Départementale des Territoires), car la commune n'a plus la compétence tourisme. Nous pouvons le faire actuellement, car le projet est antérieur à la loi NOTRe.

Les conseillers acceptent de voter à condition que soit inclus dans les travaux l'amélioration d'une partie de la façade. M. BOYER accepte de discuter des prix du lot menuiserie avec l'entreprise retenue pour le lot 2.

L'entreprise Cabanel est retenue pour ce lot par huit voix pour et une abstention.

Fin de séance à 22 heures 30.